

Rapport du Comité de suivi de l'école inclusive : Peu de cas des AESH...

Le secteur AESH du SNALC a lu pour vous le rapport du Comité de suivi de l'école inclusive du 30 juin 2020, et seulement deux paragraphes très brefs sont consacrés aux AESH.

"Face à l'augmentation des besoins et pour répondre à la volonté présidentielle d'une rentrée sans aucun enfant en attente d'un accompagnant, 4 000 nouveaux recrutements d'équivalents temps plein d'AESH ont été décidés pour la rentrée 2020, ce qui porte à 8 000 le total des créations d'emplois d'accompagnants au 1er septembre prochain. Ces moyens, qui s'ajoutent donc à ceux de la loi de Finances, ont été délégués aux académies afin d'anticiper le recrutement des AESH en amont de la rentrée scolaire.

Ces recrutements s'appuient sur un nouveau guide des ressources humaines précisant le cadre et les conditions d'emploi des AESH. Des AESH référents sont désignés dans chaque département dès la rentrée scolaire 2020."

Si les 8000 nouveaux postes sonnent comme une avancée, il faut les mettre en regard avec les 4000 recrutements d'équivalents temps plein. En effet, cela laisse entendre que ces 8000 AESH seront recrutés pour une quotité de 50% et un salaire dramatiquement bas, ce qui va à l'encontre des diverses promesses gouvernementales d'amélioration des conditions de vie et de rémunération des AESH. Ainsi, les PIAL qui devaient permettre aux AESH de travailler plus d'heures montrent dès cette année leur inefficacité totale sur ce point.

ET

"En ce qui concerne les AESH, ils disposent tous d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures. Elle est complétée par des actions de formation à l'échelon départemental, académique voire même national. Elles leurs permettent de répondre au plus près des besoins de l'élève. Par ailleurs, ils bénéficieront à compter de la rentrée 2020 de l'appui d'un AESH référent grâce au déploiement de ces postes sur l'ensemble du territoire (l'AESH bénéficie également d'une formation dédiée à l'exercice de ses nouvelles missions)"

N'oublions pas que les AESH référents ne seront probablement pas assez nombreux pour appuyer tous les AESH qui en auraient besoin. En effet, dans chaque département, le DASEN doit désigner un ou plusieurs AESH référents. Là encore, la place du budget sera prédominante et nous nous inquiétons des dotations que recevront les académies pour recruter ces personnels.

Enfin, le livret de parcours inclusif, destiné aux parents pour mieux suivre les progrès de leur enfant, est renvoyé à janvier 2021 (expérimenté dans 7 départements dès la rentrée 2020).

350 nouvelles ULIS ont été ouvertes à la rentrée 2020.

La généralisation des PIAL est confirmée pour la rentrée 2021 sur l'ensemble du territoire.

Septembre 2020

